

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :

06/10/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 18
Votants : 21
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 21

Délibération n°2025-099. SOLIDARITÉ : Plan partenarial de la gestion de demande de logement social et d'information des demandeurs et avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Rapporteur : Julie DEGUILLARD

VU l'avis de la commission solidarité en date du 23 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que par courrier reçu en mairie le 12 juin 2025, Madame la Présidente de Rennes Métropole nous informe de la mise en œuvre d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Le projet est issu de la collaboration avec l'ensemble des partenaires de la gestion de la demande de logement social de la métropole.

Le PPGDID définit les orientations stratégiques et les actions opérationnelles visant à assurer une gestion partagée des demandes de logement social ainsi qu'un accès effectif à l'information pour les demandeurs.

Ces orientations s'articulent autour des principaux axes suivants :

- la reconnaissance du droit à l'information pour toute personne déposant une demande de logement social,

- l'organisation d'un dispositif de gestion partagée des demandes,
- la mise en place d'un service d'accueil à l'échelle intercommunale,
- l'instauration d'un système de cotation des demandes de logement social.

Vous trouverez le projet en pièce jointe.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
DE FORMULER** un avis favorable sur le projet de plan (PPGDID) joint.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

